



RÈGLEMENTS – SERIES FINAL (P)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



P-1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

- Toutes les parties et les cas de discipline sont régis par les règlements de la Ligue Métro.
- Le club dont le nom apparaît en premier sur le calendrier est le club RECEVEUR.
- Les parties de coupe incluent toutes les divisions inscrites à la Ligue Métro de la saison estivale courante sauf, Homme et Femme D1
- Chaque joueur est éligible pour jouer dans l'équipe dans laquelle il est enregistré (*roster*).
- Un joueur peut jouer pour une équipe de division supérieur seulement si, au cours de la saison régulière il a joué au moins trois match pour cette équipe. Si un joueur réserviste n'a pas joué au moins 3 (trois) matchs en division supérieure, l'équipe perdra par défaut **3-0** et sera disqualifiée de la coupe.
- Le règlement A-7 a) iv n'est pas applicable pour les matchs de Coupe.
- Les cartes jaunes d'équipe accumulées au total durant la saison et les cartes jaunes individuelles accumulées continue d'être effectives durant les séries, c'est-à-dire que, un joueur qui reçoit une 3^{ième}, 5^{ième} ou une 7^{ième} carte durant les séries seront suspendus pour le délai approprié selon l'article C11-14.

P-2 FORMAT :

- Toutes les équipes jouent une ronde éliminatoire simple pour avancer à la prochaine ronde:

	4 équipes	6 équipes	7 équipes	8 équipes	9 équipes	10 teams
P01	1 vs 4	3 vs 6	2 vs 7	1 vs 8	8 vs 9	7 vs 10
P02	2 vs 3	4 vs 5	3 vs 6	2 vs 7	1 vs wP01	8 vs 9
P03	wP01 vs wP02	wP01 vs 2	4 vs 5	3 vs 6	2 vs 7	wP01 vs 1
P04		wP02 vs 1	wP01 vs wP02	4 vs 5	3 vs 6	wP02 vs 2
P05		wP03 vs wP04	wP03 vs 1	wP01 vs wP04	4 vs 5	3 vs 6
P06			wP04 vs wP05	wP02 vs wP03	wP02 vs wP05	4 vs 5
P07				wP05 vs wP06	wP03 vs wP04	wP03 vs wP06
P08					wP06 vs wP07	wP04 vs wP05
P09						wP07 vs wP08

- Toutes les parties seront jouées sur le territoire desservi par la Ligue Métro du Lac St-Louis. Une équipe de l'Outaouais accueillera son match préliminaire si son classement est supérieur à celui de l'équipe adverse.
- Assignation d'arbitres
 - TOUTES PARTIES DE LA RONDE PRÉLIMINAIRE AU SEIN DE LA RÉGION: les arbitres et les juges de lignes sont assignés par l'assignataire des arbitres régionale et/ou l'assignataire des arbitres de club selon la règle A-10 b)
 - TOUTES PARTIES DE LA RONDE PRÉLIMINAIRE À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DU LAC ST-LOUIS : les arbitres et les juges de lignes seront assignés par les Clubs et/ou l'assignateur d'arbitres régionales selon la règle A-10 b).
 - TOUTES PARTIES DEMI-FINALES ET FINALES À L'INTÉRIEUR DE LA RÉGION DU LAC ST-LOUIS : les arbitres et juges de lignes seront assignés par l'assignateur d'arbitres régional.



RÈGLEMENTS – SERIES FINAL (P)

(COMPETITION - REV. 2010-07-10)



P-3 RONDE DE QUALIFICATION :

- a) Pour les Divisions 2, 3, 4, 5 et 6 Hommes et les Divisions 2, 3, 4 et 5 Femmes, seulement les 4 premières équipes se qualifient pour la Coupe. Dans toutes les autres divisions, toutes les équipes sont qualifiées.
- b) Le placement des équipes sera déterminé par le classement officiel de fin de saison.
- c) *Tous les matchs SAUF LES FINALES* se terminant par un pointage égal à la fin du temps réglementaire procéderont immédiatement aux tirs du point de réparation. Toutes les parties doivent déterminer un gagnant.
- d) Si une équipe est dans l'impossibilité de rencontrer le minimum requis 8 (huit) joueurs et/ou 1 (un) entraîneur, 15 (quinze) minutes après l'heure prévu pour le coup d'envoi, la partie sera déclaré forfait par un pointage de **3-0** en faveur de l'équipe adverse.
- e) Si une équipe ne se présente pas, elle sera automatiquement disqualifiée de tout autre compétition de la Coupe.
- f) Les entraîneurs doivent transférer l'information complète de leur feuille de match au système PTS dans les 36 (trente six) heures suivant la fin du match. Une amende de **\$10** sera imposée si le délai n'est pas respecté. Ceci inclus les résultats de la finale.

P-4 FINALES :

Les Finales sont prévues pour être jouées durant les 2 dernières fin de semaine de septembre. Toutes les Finales se terminant par un pointage égal à la fin du temps réglementaire seront alors poursuivies comme suit :

- 2 x 10 minutes de surtemps. (Le surtemps doit être joué au complet)

Si l'égalité persiste après les deux périodes de surtemps, les équipes procéderont aux tirs de pénalité en vertu des règlements de la FIFA.